

Impulser une politique d'inclusion urbaine et républicaine

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **50 %** des 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés dans les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles de France.
- **Près de 75%** de la population résidant en QPV sont peu ou pas diplômés.
- **3 ans** après sa formation, plus d'un jeune sur trois résidant en QPV ne travaille pas.
- **14 %** des jeunes en contact avec une mission locale résident en QPV.

Le Pacte de Dijon, signé en juillet 2018, a donné un nouveau cap et une vision ambitieuse aux politiques de cohésion sociale et territoriale, dans une démarche d'engagements réciproques entre l'État et les agglomérations et métropoles, sur des thématiques structurantes pour les territoires.

Erigé en feuille de route gouvernementale, le pacte de Dijon a permis une relance puissante des programmes de l'Agence nationale de la rénovation urbaine, en lien avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales. Prolongé par le Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine adopté en 2021, il a préfiguré le lancement des cités éducatives et de l'emploi, des bataillons de la prévention et des relations plus fluides entre les territoires et les agences régionales de santé.

Les deux années de pandémie de Covid-19 ont fortement impacté les quartiers populaires et ont eu des conséquences économiques et sociales sévères pour les habitants, en termes d'accès à la formation et l'emploi ou au logement. Les crédits de France Relance et du comité interministériel des villes ont permis aux collectivités, bailleurs

et associations d'être davantage soutenus et accompagnés, avec en particulier l'abondement à hauteur de 2 milliards d'euros des crédits de l'ANRU. La signature des contrats de relance et de transition écologique, qui manquent encore toutefois d'une ambition sociale, a imprimé une dynamique pour aller vers des projets de territoire plus intégrés. Une impulsion forte au niveau national, concertée avec les territoires urbains, doit être donnée pour accompagner les populations, soutenir l'activité économique et l'emploi et aider les réseaux associatifs de proximité.

La nouvelle politique de la ville doit enfin être l'occasion de valoriser et porter un autre regard sur les parcours individuels et collectifs des habitants des quartiers populaires, en mettant en avant les capacités et ressources des personnes, au service d'une participation citoyenne renouvelée.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

Il s'agit de partir des besoins et des capacités d'agir des habitants pour construire des solutions pérennes et réellement adaptées aux populations des quartiers populaires. Partant, il s'agit de faire confiance aux élus locaux et à leurs priorités d'action publique locale, avec les moyens financiers afférents et de mobiliser l'ensemble des forces vives qui agissent (monde associatif, acteurs économiques, bailleurs).

La contractualisation et les politiques de droit commun doivent être des moyens d'action privilégiés. Avec la recrudescence des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt et labellisations, les élus souhaitent disposer de moyens pérennes et territorialisés sans mise en concurrence des collectivités entre elles.





Des propositions concrètes

- **Adopter une approche interministérielle et transversale des problématiques dans les quartiers populaires**, avec le rattachement de la politique de la ville au Premier ministre et l'articulation souple et intelligente des contrats de ville aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) auxquels on doit accoler un « S » correspondant à une ambition sociale et solidaire ;
- **Confier la gestion déléguée de tout ou partie des crédits de la politique de la ville aux collectivités volontaires, notamment en matière de réussite éducative et de prévention spécialisée**, à l'instar de la délégation des aides à la pierre qui a fait ses preuves depuis sa mise en place au début des années 2000 ;
- **Elaborer avec les élus une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville** qui puisse intégrer les vulnérabilités émergentes, avec des adaptations locales qui pourraient être envisagées sur la base des analyses des besoins sociaux (ABS) réalisées localement ;
- **Assurer une répartition équitable des crédits spécifiques selon l'intensité des problèmes observés sur les territoires et soutenir les expérimentations, différenciations et innovations locales ;**
- **Garantir une répartition claire des rôles entre l'Etat les collectivités** : l'Etat doit être en soutien au titre de l'intérêt national sur une centaine de sites réputés les plus en difficulté et faire confiance aux solidarités du bloc local pour le reste ;
- **Bâtir un plan de relance sociale et de solidarité urbaine d'envergure** à même de soutenir la construction de logements sociaux, très sociaux et intermédiaires, de promouvoir une politique de formation professionnelle et d'apprentissage ambitieuse pour la jeunesse et d'encourager l'emploi et les initiatives des quartiers populaires.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Garantir une mobilisation effective et sur la durée des Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) et des inspections académiques pour mieux territorialiser leurs interventions**, au plus près des besoins des familles, des enfants et adolescents, au service d'une éducation augmentée.
- **Assurer un engagement redoublé des Agences régionales de santé (ARS) et de leurs délégations départementales** pour engager des politiques de prévention ambitieuses auprès des populations des QPV, via le réseau des ateliers santé-ville (ASV) et des centres médico psycho-pédagogiques (CMPP).
- **Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation**, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés.
- **Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire**, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.
- **Consolider le statut et renforcer les compétences du Défenseur des droits**, au service d'une lutte renouvelée contre les discriminations.